

En. Versailles le

17 juillet 1961

Le Préfet de Seine et Oise

Signé. H. H. H.

Monsieur Robert faisant remarquer l'extrême modicité de la somme que le Legs Callemard met à récompenser la jeune fille la plus méritante du pays. 3 N.F., suggère d'insérer au budget une somme de 200 N.F. ou 250 N.F. destinée à accroître le chiffre de la récompense.

Le Conseil Municipal décide d'insérer 200 N.F. au budget à cet effet.

Monsieur Baulieu signale que la lampe de la rue de la rue claquée depuis longtemps n'a pas encore été remplacée.

Monsieur Violette demande qu'une lampe soit placée dans le sentier Boucher sur le poteau de l'É.D.F. à l'angle de son atelier.

Monsieur Truffaut renouvelle sa demande de nettoyage des caniveaux notamment ceux de la rue de l'Ormeau où les eaux sales stagnent et d'enlever le sable accumulé sur le trottoir et le caniveau devant l'entrée de l'École des Garçons.

La séance est ensuite levée à 24 h 15.

Séance du Conseil Municipal du vingt deux avril mil-neuf cent soixante et un

Le vingt deux avril mil neuf cent soixante et un à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire, sous la Présidence de son Maire.

Étaient présents : M. Judith Maire, Gerost, Baulieu, Charrieras, Violette, Guinant, Truffaut, Parant, Loizillon, Robert, Boursier, Nice, Roabier.

Absents excusés : M. M. Demeneuc, Gilles

Secrétaire de séance : M. Nice.

Mes chers Collègues

Je croyais avoir, ce soir à mes côtés mon collaborateur Monsieur Demeneuc, mais il vient de me dire qu'il ne se sentait pas au mieux et préférerait s'abstenir pour cette fois. Il a cependant, depuis lundi, repris son service.

à la Mairie, libérant ainsi Monsieur Gerost, qui, très aimablement avait bien voulu pendant l'absence de Monsieur Deneux assurer la permanence du matin et presider au dépouillement du courrier.

Je l'en remercie chaleureusement.

Notre bon ami Monsieur Parant a recouvré toute sa santé et nous nous en réjouissons grandement.

Une ombre se mêle à notre satisfaction, celle que produit le départ imminent de Monsieur Charieras. Il nous est pénible de ne plus pouvoir compter sur les avis pertinents de l'excellent Conseiller Municipal, qui est notre Collègue et ami, comme sur la compétence de l'entrepreneur sérieux et droit qu'il a été.

Le nom qu'il porte a figuré pendant plus d'un demi-siècle sur les registres des délibérations des Conseils Municipaux de notre commune.

En 1908 Monsieur Antoine Charieras faisait partie de l'Assemblée.

En 1919 Monsieur Henry Charieras entrait dans l'Administration des affaires communales et ne cessait d'y appartenir qu'en 1944, après avoir rempli les fonctions d'adjoint au Maire pendant de longues années.

Le 19 octobre 1947 Monsieur Jean Charieras reprenait le flambeau et le tenait jusqu'à maintenant.

Mon regret de vous voir nous quitter, mon cher ami, est très grand, comme est grand mon souhait de vous voir prospérer dans la nouvelle orientation que vous avez choisie.

Après ce préambule mitigé de joie et de tristesse, je dois vous entretenir des questions qui figurent à l'ordre du jour.

### Achat d'une échelle

*me pour récapituler  
Corbeil, le 15 mai 1961.  
Le Maire, Préfet  
signé : illisible*

Tous connaissez les ennuis qui nous ont assaillis au sujet de l'entretien de notre éclairage public, obligation de nous adresser à une entreprise de l'extérieur pour le changement des lampes usées puisque notre électricien local ne possédait pas le matériel approprié.

Il se trouve que le 16 mai prochain a lieu une vente aux enchères de matériel réformé des Sapeurs Pompiers de Paris et que dans la liste de ce matériel à vendre figurent deux canons Lafly porteurs d'échelles de 18 mètres à 3 développements de 6 mètres chacun, dont le prix d'adjudication est de 15000 anciens francs.

J'ai prié Monsieur Paulieu le Technicien de notre service de sécurité d'examiner l'état de ces matériels et son avis est qu'il est très bon.

Ugram  
du ci

L'utilité de compléter l'équipement de notre Compagnie de Sapeurs-Pompiers ne vous échappera pas quand je vous rappellerai qu'en cas de sinistre dans l'étage supérieur d'un immeuble (et 2 de nos prochains H.L.M. en auront 4) où l'escalier peut être bloqué par l'incendie nos sapeurs seraient impuissants à combattre le feu faute d'échelle pour accéder à cette hauteur.

D'autre part, comme je vous le disais il y a un instant, l'entretien de notre éclairage public nous cause des soucis. Si nous décidons d'acquiescer une échelle<sup>sur</sup> camion, le problème serait résolu.

Vous connaissez le dévouement de nos sapeurs, le lieutenant Dhont que j'ai entretenu du projet m'a offert de mettre ses hommes à notre disposition pour assurer ce service. C'est une grande satisfaction pour nous de voir avec quelle gentillesse et quel esprit de rendre service nos pompiers et leur chef entendent remplir le beau rôle qu'ils assument.

Je vous demande donc mes chers collègues de m'autoriser à acheter un de ces camions Lafly porteurs d'échelle de 18 mètres pour les besoins que je vous ai exposés, si l'adjudication ne monte pas à un prix trop élevé, tout dépendra du nombre des acquiescants et des moyens financiers dont ils disposeront. Je vous prie de me faire confiance et à M<sup>r</sup> Teneux s'il peut venir ainsi qu'à M<sup>r</sup> Paulieu et au Lieutenant qui nous accompagneront pour traiter au mieux dans la limite de nos moyens. La dépense serait prise sur les fonds libres qui sont assez substantiels (nous venons de recevoir la subvention pour les travaux du clocher trois cent trente mille anciens francs).

Monsieur Paulieu demande à Monsieur Cumant ex-lient<sup>e</sup> des Pompiers de l'accompagner à Paris pour un examen plus détaillé du matériel. L'un des deux camions est mieux équipé en pneus, il informe que dans la région, seuls les centres principaux de Corbeil et d'Etampes sont dotés d'échelles de cette importance.

Monsieur Née désire que l'entretien de l'éclairage public soit toujours assuré par un électricien technicien.

Le Maire lui donne cette assurance.

Je vous ai entretenu maintes fois de l'agrandissement du Cimetière. Cela devient inéluctable.

Notre population s'accroissant, les décès augmentent et la place pour les nouvelles inhumations est maintenant très restreinte. Aussi devons nous prendre une décision urgente.

Il a été question d'acheter deux parcelles l'une appartenant à M<sup>r</sup> Déje l'autre M<sup>r</sup> Fouchy pour une superficie de 4597 m<sup>2</sup> située à l'est et en surélévation de près de 4 mètres de l'actuelle nécropole, l'accession en est difficilement possible ou bien par une allée

### Agrandissement du cimetière

creusé par un bull. dozer dans le talus ce qui impliquerait le déplacement du caveau provisoire et de quelques concessions perpétuelles, ou bien par une route à créer partant du chemin dit de l'Ormeteau, sa longueur serait de 70 mètres, elle aurait rendu invendable la parcelle restant sur les terrains Fouchy et Broquet, située derrière la propriété Lory. Le coût de ces opérations aurait été très important plusieurs millions dans les 2 cas

Sur une suggestion de M<sup>re</sup> Violette, à la dernière réunion de la Commission des chemins, de créer un nouveau cimetière pour l'acquisition de terrains du côté de la route de Chevannes par exemple, j'ai creusé la question et me suis penché sur le cadastre.

Je vais vous exposer un projet qui me semblerait réalisable dans des conditions meilleures que celles découlant du projet primitif

Il s'agit de créer un nouveau cimetière à proximité de l'ancien afin que les familles qui auraient des tombes dans les 2 champs de repos puissent les visiter sans déplacement fatigant.

En face la propriété Lory, il existe 5 parcelles formant une superficie de 6318 mètres carrés qui appartiennent à divers propriétaires et sont en jardins. M<sup>re</sup> Dujon qui connaît bien la nature des sols, me disait que cette partie de notre territoire est sablonneuse et s'apparenterait donc à l'actuel cimetière.

Il est probable que les propriétaires ne céderont pas de gaieté de cœur leurs terrains et qu'il faudra aplanir les difficultés de sentiment et aussi de prix qui ne manqueront pas de surgir, si ce projet rencontre votre agrément.

J'ajoute que notre Cimetière a une superficie de 5088 m<sup>2</sup> et qu'il a un peu plus de cent ans. C'est vous dire qu'il est raisonnable de prévoir pour une nouvelle période de cent ans un champ de repos un peu plus important en considération de l'accroissement de notre population.

Enfin je vois que l'opération serait la moins coûteuse même en tenant compte du prix plus élevé du M<sup>2</sup> de ces surfaces.

Je vous demande donc de me dire ce que vous en pensez et j'ouvre le débat à cet effet.

Sur une observation de M<sup>re</sup> Lojillon relative à la situation des cimetières, le Maire lui répond que dans les Communes où une adduction d'eau potable existe, il n'y a pas de limitation de distance entre le cimetière et les constructions.

Monsieur Robert suggérerait d'accéder au terrain situé à l'est par des policiers séjournés de quelques marches,

il estime, si ce projet n'est pas retenu, qu'il serait sage d'acheter une plus grande superficie vers la route de Chevannes ou la route de Moelun et il est rejoint par Monsieur Loignon, dans l'idée initiale de Monsieur Violette

Monsieur Rabier informe que les terrains situés à gauche de la route de Moelun derrière Corda sont de nature sableuse

### Achat de l'actuelle gendarmerie

Je vous ai déjà informé qu'il serait intéressant que la Commune possédât l'important immeuble actuellement occupé par les gendarmes, afin d'y abriter dans l'avenir différents services administratifs qui seront à développer ou à créer, du fait de l'expansion de notre localité.

Je vais vous donner le processus de mes démarches et pourparlers en vue de cette acquisition.

J'avais fini l'an dernier M<sup>e</sup> Gilles, qui était chargé de vendre la propriété, d'informer M<sup>e</sup> Gambrelle que la commune serait disposée à acheter si les conditions du propriétaire étaient acceptables. Monsieur Gambrelle de Fontenay le propriétaire étant diminué intellectuellement, son frère de Vitry s'est présenté comme son mandataire et après démarches et discussions m'a soumis des chiffres de base de 200 N.F. de moyenne par m<sup>2</sup> de construction en surface développée, plus le prix des 1200 m<sup>2</sup> de terrain y adjoignant, ce qui aurait donné en gros un chiffre de 11 millions d'anciens francs. Je lui ai répondu que je soumettais ses prétentions à l'Administration des Domaines en lui demandant si les chiffres avancés pouvaient être admis. Téléphoniquement M<sup>e</sup> Serreau inspecteur me donnait les chiffres suivants.

Valeur venale de l'immeuble et ses annexes 35 000 NF maximum.

Terrain 12 N.F. au maximum.

Ce qui fait ressortir la valeur totale au maximum à 5 millions d'anciens francs.

Le 25 mars je faisais part à Monsieur Gambrelle de Vitry des dernières conclusions des Domaines et le 17 avril il me répondait qu'il viendrait me voir ce matin 22 courant pour un éventuel accord. M<sup>e</sup> Gambrelle m'a donc rendu visite et m'a informé qu'il était disposé à traiter aux conditions fixées par l'Administration des Domaines.

En vue de diminuer la charge Communale j'offre à titre particulier, ma propriété étant voisine, d'acquiescer une fraction du jardin joignant au dernier bâtiment. Annexe des constructions, et dont la superficie pourrait avoisiner les 800 m<sup>2</sup>.

Cette opération allégerait la dépense communale d'un million d'anciens francs environ.

Si vous n'avez pas d'objection à faire je prierais M<sup>e</sup> Gilles

de faire établir un plan de division de la propriété afin que les actes puissent être établis simultanément.

Après quelques demandes d'explications le Conseil Municipal autorise le Maire à traiter l'acquisition de cet immeuble aux conditions données par l'expertise de l'Administration des Domaines.

Il demandera à M<sup>e</sup> Gilles de préparer l'acte dès qu'il aura reçu l'assentiment écrit de M<sup>e</sup> Gâbrelle.

Pour cet achat et celui des terrains situés dans le lieu dit "Le Regard", destinés à recevoir la caserne de Gendarmerie, un emprunt de 7 millions d'anciens francs (70.000 N.F.) devra être contracté; - il est envisagé de le demander à la Caisse d'Épargne de Corbeil.

### Lotissement de l'Ormeteau

Je dois vous donner maintenant les dernières informations relatives au lotissement du chemin dit de l'Ormeteau.

Le terrain de Monsieur Fauchy ayant été acquis et l'indemnité d'éviction au locataire réglée, il restait à acheter la parcelle de M<sup>e</sup> Broquet pour laquelle le propriétaire émettait des prétentions qui risquaient d'augmenter sensiblement le prix de revient de l'opération.

Le 12 Avril je recevais M<sup>e</sup> Broquet accompagné de son mandataire M<sup>e</sup> Chanton de Doudeau et après une âpre discussion au cours de laquelle M<sup>e</sup> Chanton exigeait 376<sup>f</sup> le m<sup>2</sup>, j'ai pu, présentant les arguments d'une expropriation justifiée par l'acte d'utilité publique, obtenir de traiter au prix de 270<sup>f</sup> le m<sup>2</sup>. Ce qui fait que l'opération est enfin terminée dans les meilleures conditions, je crois pouvoir l'affirmer, dont vont pouvoir bénéficier les acquéreurs de parcelles.

À la suite d'un accord avec Monsieur Lory qui a bien voulu céder à la Commune 58 m<sup>2</sup> à l'extrémité Est de sa propriété pour permettre un accès à la parcelle n<sup>o</sup> 11 qui se trouve libre du fait de l'abandon du projet d'agrandissement du cimetière vers l'Est et dont nous compensons cette emprise par le don de 110 m<sup>2</sup> à valoir sur la parcelle n<sup>o</sup> 11 dont la superficie était de 1100 m<sup>2</sup> ce qui la ramène à moins de 1000 m<sup>2</sup> et en assurant la clôture côté Lory - poteaux de ciment et grillage sur 24 mètres de longueur,

Nous avons pu céder à M<sup>e</sup> Roblin mécanicien chez M<sup>e</sup> Chamouret la parcelle du N<sup>o</sup> 11 au prix de 100<sup>f</sup> le m<sup>2</sup> - prix qui tient compte de la situation du terrain par rapport aux autres lots placés en bordure de rue aménagée.

Le calcul auquel je me suis livré, puisque nous disposons maintenant de tous les éléments pour établir le prix de revient, a donné les chiffres suivants :

Terrain Foucluy $4887 \text{ m}^2$ à 600	= 29.322 NF
Indemnité d'éviction Zwahlen	= 3.920
Terrain Proquet $3138 \text{ m}^2$ à 270	= 845,60
Indemnité d'éviction Hélias $3128$ à 20	625,60
Voie Ponto et chaussées	25100, -
Sté Lyonnaise des eaux	17.359,40
Bornage des terrains miniers No <sup>2</sup> Dujon	1.000 -
Bloture et aménagement de route d'accès à la parcelle 411	2.000 -
Frais d'acte et d'enregistrement	1.000 -
	<hr/>
prix de revient	<u>89.772,60</u>

Le total de ces dépenses a déterminé le prix de revient des terrains aménagés et a donné 13 NF 20 le m<sup>2</sup> pour les dix lots en bordure du chemin dit de l'Ormeau.

Je suis personnellement satisfait de ce résultat qui correspond très exactement aux prévisions que j'avais fournies aux acheteurs de lots il y a quelques années.

Le Conseil Municipal enregistre ces informations et sur une demande de renseignements au sujet des prévisions de construction d'H.L.M.

### Construction d'H.L.M.

Monsieur Loignon Président du Syndicat Intercommunal pour les Constructions d'H.L.M. informe que l'accord préalable du Ministère qui conditionne la demande de permis de construire pour les immeubles des Hauts Châtiers doit être donné dans une dizaine de jours. - mais il pense que le commencement des travaux ne pourra avoir lieu qu'après les vacances, c'est à dire en septembre.

Le retard qui est constaté provient de la non délivrance de l'accord préalable qui aurait dû être donné à la mi décembre 1960 si des obstacles ne s'étaient dressés.

Le délai d'attente de 18 mois n'est en somme pas excessif surtout lorsqu'il s'agit d'un programme intercommunal dont la complexité est grande.

### Aménagement de la Mairie

Enfin un dernier projet est né dans mon esprit et celui de Monsieur Deneux, celui de surélever d'un étage notre Hotel de Ville - et d'y construire un escalier d'honneur sur le côté est. Notre secrétaire est mal logée

comme vous avez pu vous en rendre compte —, nos bureaux seront à l'étroit dans quelques années lorsque la population aura doublé. Il est sage de prévoir de réserver le rez de chaussée dans son entier pour les bureaux, — alors le logement de la secrétaire ne peut être transféré que dans un second étage à construire. Je pense que c'est la solution la moins coûteuse. — Et comme nous serions en travaux pourquoi ne pas envisager l'escalier d'honneur à double révolution qui donnerait plus de caractère et de solennité à nos cérémonies et aux mariages.

Si vous m'y autorisez je demanderais à notre architecte communal d'établir un devis pour chiffrer la dépense des aménagements et je la soumettrai à votre examen dès qu'il me sera fourni.

Monsieur Robert donne son accord pour la construction d'un escalier d'honneur, mais craint les frais qui entraînerait la construction d'un 2<sup>ème</sup> étage pour loger le secrétaire du Maire — il suggère d'aménager le rez de chaussée en bureaux et de réserver dans les H. L. M. un appartement pour le Secrétaire.

Le Maire lui retourne que l'habitation dans l'hôtel de ville semble souhaitable pour des raisons de communications téléphoniques, aux Préfecture — sous-Préfecture — Gendarmerie etc... en dehors des heures de travail.

Monsieur Loizillon estime à une vingtaine de millions d'anciens francs la surélévation de la Mairie.

Monsieur Violette suggère de libérer les pièces qui reçoivent le matériel de marche et les panneaux de voirie pour agrandir les bureaux et de faire une construction, dans la rue derrière la Mairie, pour loger ce matériel.

Le Maire informe l'Assemblée qu'il soumettra à l'architecte les différents projets qui ont été exposés et lui demandera un devis approximatif des dépenses, le Conseil Municipal les étudiera et décidera en connaissance de cause.

Diverses questions sont posées

Monsieur Truffaut indique que le gravier qui obstruait l'entrée de l'école rue de l'Ormeau avait bien été enlevé mais mis en 2 tas de chaque côté de la grille, il est maintenant étalé à nouveau sur le trottoir et dans le caniveau.

Monsieur Violette rappelle qu'il avait été dit que les Cantonniers nettoieraient les trottoirs de la rue du Général Ledere, de la rue Canoville au passage à niveau.

Le Maire verra les cantonniers pour ce travail.

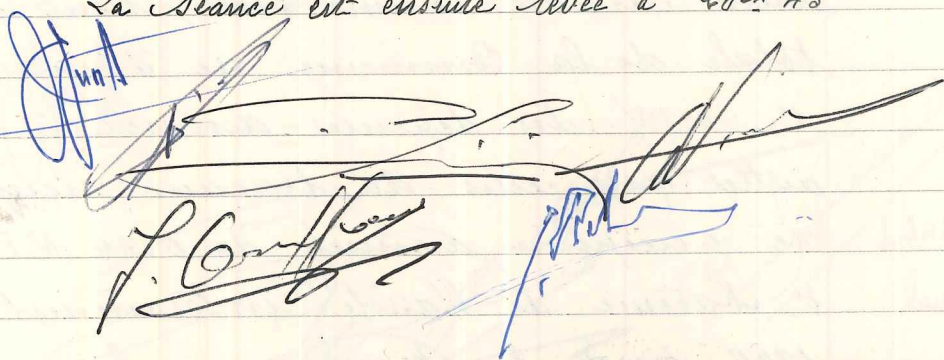
Monsieur Violette signale que le lavoir du Bû est devenu un dépôt d'ordures et demande qu'il soit nettoyé.



Monsieur Violette demande que l'éclairage public soit prolongé les samedi et dimanche jusqu'à minuit.

Le Maire lui donne l'assurance que ce sera fait dès l'arrêt de l'éclairage en semaine.

La séance est ensuite levée à 20 h 45



## Séance du Conseil Municipal du vingt mai mil neuf cent soixante-et-un

Le vingt mai mil neuf cent soixante-et-un à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la Commune de Menmay, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de son Maire.

Étaient présents: M<sup>rs</sup> Judith Maire, Gérost, Violette, Legrand, Truffaut, Farant, Robert, Bourcier, Cumant (qui donne pouvoir à M<sup>rs</sup> Judith), Lozillon

Absents: M. Deneux, Baulieu, Gilles, Née, Rabier  
Secrétaire M. Violette

Le Président ouvre la séance et compose avec l'Assemblée, les bureaux de vote et de dépouillement pour les élections cantonales des 4 et 11 juin.

L'ordre du jour appelle ensuite l'examen du nouveau réseau des voies communales, comprenant les voies urbaines, les chemins vicinaux et les chemins ruraux reconnus. Le Conseil Municipal approuve le classement après certaines rectifications apportées sur intervention de M. Farant et du Maire, et décide l'affichage du tableau ainsi rectifié.

Le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur Jacquette, Ingénieur des Ponts et Chaussées relative au concours du service des Ponts et Chaussées dans la gestion de la voirie communale.

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications données par le Président, délibère